



**Conseil
Municipal**

**Du
11/03/2014**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **03/03/2014**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
M. Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
02**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2014
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2014
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE ONZE MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme BRUGGER Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAIL Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

M SCHULER Jérôme
Mme BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

M. BOURGEOIS Michel

**Service de l'eau potable
Compte de gestion 2013
Compte administratif 2013
Affectation du résultat 2013**

Rapporteur: Le Maire

Restes à réaliser :

Aucune opération d'investissement prévue en 2013 ne nécessite un report des crédits sur le budget 2014.

Compte de Gestion et Compte administratif 2011 :

Je vous propose maintenant d'examiner le compte de gestion 2013, puis le compte administratif 2013 de la gestion du service de l'eau potable, annexés à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par Monsieur le Trésorier Principal de la commune, et sont parfaitement conformes.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	25 740.86	25 2010.10
	Section d'investissement	7 871.22	8 994.63
REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement		5 436.63
	Report en section d'investissement		9 477.95
Total réalisation + reports		33 612.08	49 119.31
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	25 740.86	30 646.73
	Section d'investissement	7 871.22	18 472.58
	TOTAL CUMULE	33 612.08	49 119.31

La dette :

La dette de ce service était au 31/12/2013 de 41 684.26 €

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 5 429.81 €

Le Maire quitte la séance.

La présidence est assurée par Monsieur Bruno MICHEL

Décision :

Exprimées 8
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion 2013 puis le compte administratif 2013 du service de l'eau potable.

Le Maire reprend la séance et la présidence

Affectation du résultat

Le Maire reprend la séance et la présidence

Je vous invite à prendre connaissance des résultats de clôture du budget du service de l'eau potable arrêtés au 31/12/2013, détaillés dans les tableaux ci-dessous

Années N	Fonctionnement							
	Années N-1 Résultats reportés		Résultats de l'année N					
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense réelle de l'exercice N	Amortissements	Dépense totale de l'exercice N	Recette de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
	(1)	(2)			(3)	(4)	(4)-(3)	(2+4-1-3)
2010	- €	1 443,99 €	19 331,09 €	7 065,39 €	26 396,48 €	28 611,62 €	2 215,14 €	3 659,13 €
2011	- €	3 659.13 €	18 719.28 €	8 231.69 €	26 950.97 €	26 236.35 €	-714.62 €	2 944.51 €
2012		2 944.51 €	17 020.56 €	8 300.63 €	25 321.19 €	27 813.31 €	2 492.12 €	5 436.63 €
2013		5 436.63 €	17 440.23 €	8 300.63 €	25 740.86 €	25 210.10 €	-540.76 €	4 905.87 €

Années N	Investissement									Besoin (+) ou excédent (-) de financement	Affectation du résultat de l'année N pour l'année N+1	
	Résultat de l'année N-1 reportés		Résultats de l'année N								Compte 1068	Compte 002
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N (Hors 1068)	Affectation résultat N-1 (1068)	Total recettes de l'exercice	Excédent Déficit de l'exercice N (001)	Dépenses Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA	Recettes Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA			
	(5)	(6)	(7)	(8)	8bis	8 + 8bis	(9)=(6+8+8bis-5-7)	(10)	(11)	(10-9-11)		
2010		1 051,89 €	13 279,68 €	16 786,85 €	5 131,00 €	21 917,85 €	9 690,06 €	6 370,00 €	1 042,00 €	- 4 362,06 €		3 659,13 €
2011		9 690.06 €	11 984.73 €	10 328.69 €		10 328.69 €	8 034.02 €	8 033.00 €	0.00	- 1.02 €		2 944.51 €
2012		8 034.02 €	7 710.70 €	9 154.63 €		9 154.63 €	9 477.95 €	0.00	0.00	- 9 477.95 €		5 436.63 €
2013		9 477.95 €	7 871.22 €	8 994.63 €		8 994.36 €	10 601.66 €	0.00	0.00	-10 601.36 €		4 905.87 €

La section d'investissement étant excédentaire, je vous propose de reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2013, soit **4 905.87 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2014

Décision :

Exprimées	10	Contre :	0
Abstention :	0	Pour	10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2013 au compte 002 du budget 2014 soit **4 905.87 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le